

Séance du jeudi 15 décembre 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints

Claude SCHULLER, Michel BOBIN, Emmanuelle BONDUELLE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Elodie DEMARE procuration à Christian FRANTZ

Dominique RISTORCELLI procuration à Richard LIEBY

Absents excusés : André BECK, Eléonore JEAN DIT PANNEL,

En présence de : Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 11

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 06/12/2022

5. Piste cyclable – Habsheim - Sierentz – tracé

Suite à la réunion du 1^{er} décembre 2022, en mairie de Habsheim avec la Communauté européenne d'Alsace (CeA) et les communes riveraines, Monsieur le Maire présente les projets de tracé de pistes cyclables entre Habsheim et Sierentz, afin de sécuriser les cyclistes. Le tronçon entre Sierentz et Schlierbach est réalisé depuis plus de 10 ans, reste le tronçon entre Schlierbach et Habsheim.

La Collectivité européenne d'Alsace a lancé des études et après concertation avec les Maires des communes de Habsheim, Dietwiller et Schlierbach, il apparaît que la meilleure solution consiste à passer par la RD 201 et à éviter un détour par Eschentzwiller qui ne serait pas emprunté par les cyclistes souhaitant minimiser leur temps de déplacement.

Le bloc communal, communes et EPCI concernés, s'engagent à supporter 20% du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre, 12 voix pour) réaffirme son soutien à l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 201 (option 1) afin de relier Habsheim à Schlierbach, tout en sachant qu'une participation financière d'un montant de 20% du coût des travaux sera demandée au bloc communal.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



transmis à la sous-préfecture le 19/12/2022 - affiché le 19/12/2022